

Electrify  
the Future



RAPPORT  
FINANCIER  
SEMESTRIEL  
2022

# Sommaire

## RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL 2022

1	INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2024 «WINDS OF CHANGE» .....	2
2	PERFORMANCE FINANCIERE .....	4
3	PERSPECTIVES POUR 2022 .....	9
4	FACTEURS DE RISQUE .....	9
5	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES .....	9
6	ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS 2022 .....	10
6.1.	COMPTES CONSOLIDES .....	11
6.1.1.	Compte de résultat consolidé .....	11
6.1.2.	État du résultat global consolidé .....	12
6.1.3.	Bilan consolidé .....	13
6.1.4.	Variation des capitaux propres consolidés .....	14
6.1.5.	Tableau des flux de trésorerie consolidés .....	15
6.1.6.	Notes annexes .....	16
	NOTE 1. Principes comptables .....	17
	NOTE 2. Principaux événements .....	19
	NOTE 3. Segments opérationnels .....	21
	NOTE 4. Revenu sur contrats conclus avec les clients .....	23
	NOTE 5. Autres produits et charges opérationnels .....	24
	NOTE 6. Dépréciations d'actifs nets .....	24
	NOTE 7. Autres produits et charges financiers .....	26
	NOTE 8. Impôts sur les bénéfices .....	27
	NOTE 9. Résultat par action .....	28
	NOTE 10. Goodwill .....	28
	NOTE 11. Capitaux Propres .....	29
	NOTE 12. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme .....	31
	NOTE 13. Provisions .....	32
	NOTE 14. Endettement net .....	33
	NOTE 15. Passifs éventuels, litiges .....	35
	NOTE 16. Événements postérieurs à la clôture .....	38
	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2022 .....</b>	<b>39</b>
	<b>Attestation de la personne physique responsable du Rapport Financier Semestriel 2022 .....</b>	<b>40</b>

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité du Groupe Nexans pendant le premier semestre de l'exercice 2022. Il est établi sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2022.

Nexans, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, fait partie de l'indice SBF 120. La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires au 30 juin 2022, sur la base de l'étude de la répartition actionnariale au 31 décembre 2021, était la suivante :

- investisseurs institutionnels : 93,38% dont environ 28,82% pour les sociétés du Groupe Quiñenco (Invexans Limited (UK) et Tech Pack, Chili) , 8,54 % pour Baillie Gifford & Company Ltd (Royaume-Uni) et 7,69 % pour Bpifrance Participations (France)
- actionnaires individuels et salariés : 6,34 %, dont environ 3,12% pour les actionnaires individuels et 3,22% pour les salariés,
- actions auto détenues : 0,21%
- actionnaires non identifiés : 0,07%.

Ce rapport semestriel d'activité doit être lu en liaison avec les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2022 et le Document d'Enregistrement Universel de Nexans pour l'exercice 2021 déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2022 sous le numéro D.22-0154.

# 1 INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2024 «WINDS OF CHANGE»

## a. Performance financière record au premier semestre

Au premier semestre 2022, les performances financières de toutes les activités ont atteint des niveaux record :

- L'EBITDA est en hausse de +38 % par rapport à la même période de 2021. Les activités d'électrification ont contribué à 97 % de la hausse d'EBITDA par rapport à la même période de l'année précédente, avec une répartition comparable entre effets structurels et conjoncturels, et l'acquisition de Centelsa.
- La marge d'EBITDA a augmenté de +190 points de base par rapport au premier semestre 2021 pour atteindre 9,1 % (contre 7,1 %) grâce à SHIFT et Amplify dans l'activité Usages et aux nouvelles capacités du segment Production d'énergie et Transmission.
- Le ROCE ressort à 17,4 %<sup>1</sup>, contre 14,2 % en juin 2021.
- La génération de trésorerie (*free cash-flow*) normalisée atteint 104 millions d'euros, grâce à l'EBITDA élevé et malgré une variation négative du fonds de roulement due en partie à la hausse du prix du cuivre.

## b. Mise en œuvre de la stratégie de *pure player* de l'électrification et libération du plein potentiel

### **Acquisition de Centelsa**

Nexans a finalisé sa première opération de fusion-acquisition en cohérence avec son ambition stratégique de devenir un *pure player* de l'électrification avec l'acquisition de Centelsa, un fabricant de câbles de premier plan implanté en Colombie, leader dans la production de câbles destinés aux Usages et à la Distribution (réalisée le 1<sup>er</sup> avril 2022). Centelsa a enregistré un chiffre d'affaires de plus de 339 millions de dollars et une marge d'EBITDA d'environ 10 % en 2021. Au premier semestre 2022 et depuis la finalisation de l'opération, Centelsa a contribué à hauteur de 62 millions d'euros au chiffre d'affaires standard et de 8 millions d'euros à l'EBITDA du Groupe.

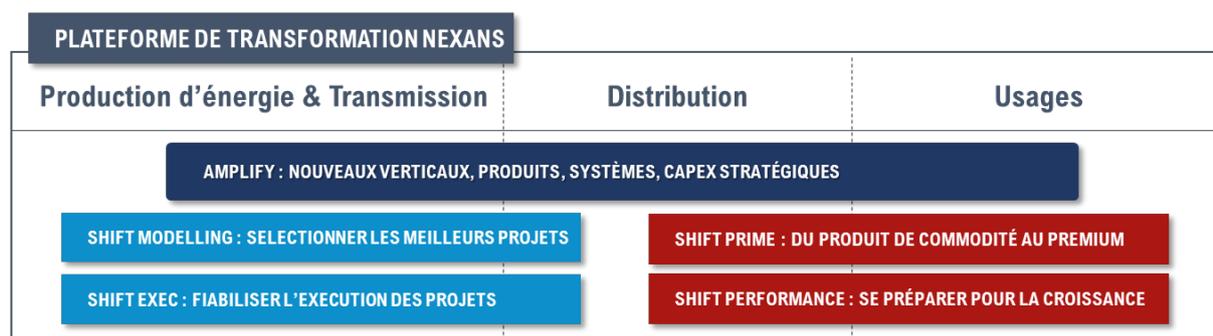
### **La plateforme de transformation de Nexans**

Afin de libérer le plein potentiel de Nexans, de générer des résultats exceptionnels à grande échelle et de devenir l'entreprise la plus rentable du secteur, la plateforme de transformation fonctionne à plein régime pour toutes les unités dans les activités Électrification et Industrie et Solutions.

---

<sup>1</sup> Marge opérationnelle sur 12 mois rapportée aux capitaux employés de fin de période, hors provisions antitrust, y compris la contribution annuelle de Centelsa.

Cette plateforme de transformation permet à Nexans d'enregistrer des résultats durables et a contribué à équiper les unités pour qu'elles puissent résister en cas de récession.



### **Amplify**

En juin 2022, le Groupe a inauguré AmpaCity, son pôle d'innovation mondial dédié au futur de l'électrification décarbonée, dans le but de relever les prochains défis de l'électrification par l'innovation.

Nexans a également développé des câbles supraconducteurs supportant la puissance de 3 réacteurs nucléaires en un seul câble, qui ont été sélectionnés pour le réseau électrique de la gare de Paris Montparnasse pour la SNCF.

### **c. Agir en tant que leader durable et responsable**

#### **Validation des engagements en matière de neutralité carbone par l'initiative SBT**

Au cours du semestre, l'initiative SBT a validé les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Nexans. La feuille de route de développement durable de Nexans comprend l'engagement de réduire les émissions absolues de GES Scope 1 et 2 de 46,2 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence (2019), et de réduire les émissions absolues de GES Scope 3 de 24 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence (2019). Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, le niveau d'émissions de GES du Groupe était en conformité avec les objectifs précités, revus par l'initiative SBT.

#### **Succès de la 10<sup>e</sup> opération d'actionnariat salarié intégrant un financement ESG**

Plus de 4 500 collaborateurs de Nexans ont participé au 10<sup>e</sup> plan d'actionnariat salarié du Groupe, soit la meilleure participation depuis 2010 – supérieure de 10 points à celle de l'édition 2020. Ce plan visant à accroître l'actionnariat salarié au sein du Groupe couvre 25 pays et, sur les 33,6 millions d'euros levés, 10 millions d'euros seront utilisés à destination de projets de réduction des émissions de GES, d'efficacité énergétique et d'économie circulaire. Nexans est le premier émetteur français à proposer ce type d'initiatives, associant ses collaborateurs à l'effort de décarbonation du Groupe.

## 2 Performance financière

### a. Performance financière du S1 2022 par Métier

#### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MÉTIER

(en millions d'euros)	S1 2021 <sup>2</sup>	S1 2022	Croissance organique S1 2022 vs S1 2021	Croissance organique T2 2022 vs T2 2021
À cours des métaux standard et cours de référence du cuivre de 5 000 €/t				
Production d'énergie et Transmission (Haute Tension et Projets)	346	434	+23,7 %	+6,1 %
Distribution (Territoires)	448	547	+14,4 %	+13,9 %
Usages (Bâtiment)	787	924	+13,9 %	+13,1 %
Industrie et Solutions	697	762	+7,6 %	+9,6 %
Télécommunications et Données	160	176	+8,6 %	+3,6 %
Autres activités	673	557	-22,9 %	-19,5 %
<b>Total Groupe</b>	<b>3 112</b>	<b>3 401</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>+4,1 %</b>

#### EBITDA PAR MÉTIER

(en millions d'euros)	S1 2021 <sup>6</sup>	S1 2022	S1 2022 vs S1 2021	S1 2021 Marge d'EBITDA	S1 2022 Marge d'EBITDA
Production d'énergie et Transmission (Haute Tension et Projets)	52	78	+51,3 %	14,9 %	18,0 %
Distribution (Territoires)	29	49	+68,5 %	6,4 %	8,9 %
Usages (Bâtiment)	59	104	+74,9 %	7,5 %	11,2 %
Industrie et Solutions	68	65	-4,2 %	9,7 %	8,5 %
Télécommunications et Données	18	22	+22,3 %	11,0 %	12,3 %
Autres activités	(3)	(9)	ns	-0,4 %	-1,6 %
<b>Total Groupe</b>	<b>222</b>	<b>308</b>	<b>+38,4 %</b>	<b>7,1 %</b>	<b>9,1 %</b>

### ACTIVITÉS D'ÉLECTRIFICATION : CROISSANCE ORGANIQUE DE +16,2 % AU S1 2022

**| PRODUCTION D'ÉNERGIE ET TRANSMISSION (HAUTE TENSION ET PROJETS) : marge d'EBITDA de 18,0 % parmi les meilleures au premier semestre 2022 portée par une demande soutenue et une bonne exécution**

Le chiffre d'affaires du segment **Production d'énergie et Transmission** enregistre une croissance organique de 83 millions d'euros au premier semestre 2022, avec un EBITDA de 78 millions d'euros, en hausse de +51,3 % par rapport à la même période de 2021. Cette performance reflète la contribution du site de Charleston, l'unique usine de fabrication de haute tension sous-marine aux États-Unis, et de ses deux navires câbliers Nexans Aurora et Skagerrak. Au cours de la période, des progrès ont été réalisés notamment sur les projets clé en main Seagreen et Crête-Attique.

Le carnet de commandes ajusté<sup>3</sup> s'établit à 2,2 milliards d'euros à fin juin 2022 (en hausse de +51 % par rapport à fin juin 2021), avec une visibilité élevée et les usines de Halden et Charleston chargées à 90 % jusqu'à 2024. L'activité d'appels d'offres est restée robuste, tant pour les interconnexions que pour les projets éoliens. Bénéficiant du positionnement de son modèle EPCI

<sup>2</sup> Données « à périmètre constant ».

<sup>3</sup> Carnet de commandes ajusté des contrats sécurisés non mis en vigueur.

clé en main et de son solide savoir-faire technique et d'exécution, Nexans a récemment été choisi comme fournisseur préférentiel pour le projet EuroAsia Interconnector et a également remporté le projet éolien offshore BorWin6, reflétant ainsi le leadership et les actifs de pointe du Groupe.

### **| DISTRIBUTION (TERRITOIRES) : une croissance saine et rentable, portée par l'urgence du renouvellement des réseaux d'énergie**

Le chiffre d'affaires du segment **Distribution** s'élève à 547 millions d'euros à cours des métaux standard au premier semestre 2022, dont 19 millions d'euros attribuables à Centelsa. L'EBITDA ressort à 49 millions d'euros, en hausse de +68,5 % par rapport au premier semestre 2021, soit une marge de 8,9 %. La croissance du segment s'explique par l'augmentation des investissements dans les réseaux d'énergie en Amérique du Nord et en Europe. Bénéficiant de son adoption par des clients clés, l'offre ULTRACKER a enregistré de bonnes performances. L'accélération de la croissance des ventes observée valide la stratégie de Nexans qui consiste à proposer des solutions au-delà des câbles.

Les tendances semestrielles<sup>4</sup> par zone géographique sont les suivantes :

- L'**Europe** enregistre une hausse de +11,5 %, grâce aux renouvellements de contrats et à une demande robuste. Les pays nordiques ont bénéficié de conditions météorologiques clémentes tandis que la Grèce a marqué une baisse avant le lancement des contrats renouvelés fin 2021.
- L'**Amérique du Sud** est en hausse de +5,0 % au premier semestre 2022 par rapport à la même période de 2021.
- L'**Asie-Pacifique** enregistre une hausse de +9,7 % ce semestre. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont bénéficié d'une croissance solide, alimentée par un rattrapage de la demande, tandis que la Chine est restée affectée par des confinements localisés.
- L'**Amérique du Nord** enregistre une forte hausse de +76,5 % grâce au dynamisme persistant du marché nord-américain et au solide positionnement de Nexans.
- Le **Moyen-Orient et l'Afrique** ont progressé de +1,1 %, reflétant la reprise économique naissante au Liban.

### **| USAGES (BÂTIMENT) : marges d'EBITDA record au premier semestre 2022, reflétant la mise en œuvre des programmes SHIFT ainsi qu'une demande robuste**

Le chiffre d'affaires du segment **Usages** s'élève à 924 millions d'euros à cours des métaux standard au premier semestre 2022, dont 37 millions d'euros attribuables à Centelsa, grâce à une demande solide dans toutes les régions du monde, principalement en raison d'effets conjoncturels dans certains pays et du déploiement de solutions dans d'autres. L'EBITDA ressort à 104 millions d'euros, avec une marge record de 11,2 %.

Les tendances<sup>8</sup> par zone géographique sont les suivantes :

- L'**Europe** affiche une croissance de +4,9 % par rapport au premier semestre 2021, alimentée par une demande robuste, le lancement de produits et l'amplification des solutions, ainsi que par un contrôle rigoureux des prix dans toute la région.
- L'**Amérique du Sud** enregistre une hausse de +2,5 % au cours du semestre, marquée par des volumes importants et des ajustements de prix adéquats.
- L'**Asie-Pacifique** progresse de +4,9 % par rapport au premier semestre 2021, rattrapant ainsi son retard à l'issue d'une baisse au premier trimestre.
- L'**Amérique du Nord** enregistre une forte hausse de +56,6 %, suivant la même dynamique que le segment Distribution.
- Le **Moyen-Orient et l'Afrique** sont en hausse de +30,9 %, grâce à la poursuite des performances en Afrique de l'Ouest et à une reprise au Liban et en Turquie.

---

<sup>4</sup> Croissance organique.

## ACTIVITÉS HORS ÉLECTRIFICATION : CROISSANCE ORGANIQUE DE +7,8 % AU S1 2022

### | INDUSTRIE ET SOLUTIONS : une croissance soutenue malgré un contexte difficile

Le chiffre d'affaires du segment **Industrie et Solutions** s'établit à 762 millions d'euros à cours des métaux standard au premier semestre 2022, en croissance organique de +7,6 % par rapport à la même période de l'année précédente, porté par une demande robuste dans les activités Harnais automobiles et Automatisme industriel durant tout le semestre. L'EBITDA accuse une baisse de -4,2 %, atteignant 65 millions d'euros au premier semestre 2022, principalement en raison des confinements répétés en Chine durant la période, contre 68 millions d'euros au cours de la même période de l'année dernière. La marge d'EBITDA ressort à 8,5 %.

L'activité **Automatisme industriel** est en hausse (+14,0 % par rapport au premier semestre 2021), dopée par la demande en Europe du Sud et en Asie, et par le lancement du programme SHIFT. Le chiffre d'affaires de l'activité **Infrastructures et matériels ferroviaires** est en repli de -9,9 % par rapport à la même période de 2021, en raison des mesures de confinement prises en Asie. L'activité **Aérospatial et Défense** reste stable (+0,1 % par rapport à la même période de l'année précédente). Le chiffre d'affaires de l'activité **Fermes éoliennes** marque une hausse (+12,7 % par rapport au premier semestre 2021).

L'activité **Harnais automobiles** affiche une forte progression organique de +16,4 % au premier semestre 2022. Le chiffre d'affaires atteint un nouveau record, reflétant l'augmentation des parts de marché, malgré l'impact marginal de la crise ukrainienne, les activités étant redevenues 100 % opérationnelles depuis le 1<sup>er</sup> avril. Cette performance exceptionnelle a été saluée par les clients. Ses perspectives à long terme ont été renforcées par un important nouveau contrat portant sur des plateformes de câblage de véhicules électriques.

### | TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DONNÉES : une croissance en valeur continue

Le chiffre d'affaires de l'activité **Télécommunications et Données** s'élève à 176 millions d'euros à cours des métaux standard au premier semestre 2022, en hausse organique de +8,6 %. L'EBITDA progresse de +22,3 % pour atteindre 22 millions d'euros au premier semestre 2022, traduisant l'attention portée à la rentabilité. En conséquence, la marge d'EBITDA progresse nettement à 12,3 % contre 11,0 % au premier semestre 2021.

Le segment **Câbles et systèmes LAN** connaît une bonne dynamique en Europe, tandis que des mesures de confinement ont pesé sur l'Asie.

Le segment **Infrastructures Télécom** enregistre une croissance organique de +6,4 % au premier semestre 2022, l'activité en Europe bénéficiant d'une bonne dynamique commerciale au Royaume-Uni, qui a compensé le début d'année morose du marché français.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Télécommunications spéciales (sous-marines)** a poursuivi sa lancée, en hausse organique de +27,3 % par rapport au premier semestre 2021 grâce à l'exécution de son carnet de commandes de qualité.

## AUTRES ACTIVITÉS (PRINCIPALEMENT MÉTALLURGIE) : CROISSANCE ORGANIQUE DE -22,9 % AU S1 2022

### | AUTRES ACTIVITÉS

Le segment **Autres activités**, qui correspond pour l'essentiel aux ventes de fils de cuivre et comprend les coûts de structure centraux ne pouvant être affectés à d'autres segments et notamment l'impact de la norme IFRS 16 pour les actifs non dédiés à des activités, affiche au premier semestre 2022 un chiffre d'affaires de 557 millions d'euros à cours des métaux standard, reflétant la décision du Groupe de réduire les ventes externes de cuivre. L'EBITDA est de -9 millions d'euros au cours de la période.

## b. Analyse des autres agrégats financiers et de la dette nette

(en millions d'euros)	S1 2021	S1 2022
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>145</b>	<b>220</b>
Effet Stock Outil	75	25
Coûts de réorganisation	(33)	(19)
Autres produits et charges opérationnels	(19)	38
<i>Dont dépréciations nettes d'actifs</i>	<i>(15)</i>	<i>(13)</i>
<i>Dont plus-values de cessions d'actifs</i>	<i>(1)</i>	<i>54</i>
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(1)	(1)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>168</b>	<b>263</b>
Charges financières nettes	(34)	(14)
Impôts	(52)	(51)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>81</b>	<b>199</b>
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>81</b>	<b>197</b>

La **marge opérationnelle** ressort à 220 millions d'euros, soit 6,5 % du chiffre d'affaires à cours des métaux standard (contre 4,7 % en 2021).

Le Groupe a clôturé le premier semestre 2022 avec un **résultat opérationnel** de 263 millions d'euros, contre 168 millions d'euros à la même période de l'année précédente. Les principales variations sont les suivantes :

- L'effet « **Stock Outil** » représente un produit de 25 millions d'euros au premier semestre 2022, contre un produit de 75 millions d'euros en 2021, et reflète la hausse des prix moyens du cuivre sur la période avant le repli fin juin.
- Les **coûts de réorganisation** ressortent à 19 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 33 millions d'euros au premier semestre 2021. En 2022, ce montant comprend principalement les coûts de conversion de l'usine de Charleston aux États-Unis, ainsi que les coûts liés à de nouvelles mesures de transformation mises en œuvre au cours de la période.
- Les **dépréciations nettes d'actifs** représentent une charge de 13 millions d'euros au premier semestre 2022, contre une charge de 15 millions d'euros en 2021. Au premier semestre 2022, les pertes de valeur concernent les immobilisations corporelles en Ukraine, et découlent de la mise à jour du taux d'actualisation utilisé, tandis qu'aucun changement n'a été apporté aux flux dans le *business plan* de Nexans. Au premier semestre 2021, les pertes de valeur de 15 millions d'euros étaient liées aux immobilisations corporelles au Liban.
- La **plus-value de cessions d'actifs**, qui s'établit à 54 millions d'euros au premier semestre 2022, résulte essentiellement de la cession des actifs immobiliers à Hanovre en Allemagne, avec un impact net de 55 millions d'euros.
- Les **autres produits et charges opérationnels** correspondent à un produit net de 38 millions d'euros, contre une charge nette de 19 millions d'euros au premier semestre 2021. Les principaux éléments sont la dépréciation nette d'actifs et la plus-value de cessions d'actifs précitées.

Les **charges financières nettes** sont de 14 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 34 millions d'euros à la même période de 2021. La hausse est principalement liée à la variation de la dépréciation de certains investissements financiers (positive à 5 millions d'euros au premier semestre 2022, mais négative à 13 millions d'euros à la même période de 2021), ainsi qu'à l'impact positif de 3 millions d'euros résultant de l'hyperinflation en Turquie.

Le **résultat net** du Groupe ressort à 199 millions d'euros au premier semestre 2022, contre un résultat net de 81 millions d'euros à la même période de 2021. Il correspond à un **résultat avant impôts** de 250 millions d'euros (contre 133 millions à la même période de 2021). La **charge fiscale** s'établit à 51 millions d'euros, en ligne avec celle du premier semestre 2021 (52 millions d'euros), une partie du résultat avant impôts de 2022 n'étant pas entièrement imposée dans certains pays ayant des déficits fiscaux reportables.

Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 197 millions d'euros en fin de période, contre 81 millions d'euros en 2021.

La **dette nette**, en hausse au 30 juin 2022, s'établit à 346 millions d'euros, contre 74 millions d'euros au 31 décembre 2021 du fait des éléments suivants :

- un cash-flow opérationnel de +271 millions d'euros ;
- des décaissements pour réorganisation de -33 millions d'euros dont un tiers lié au plan de réorganisation européen annoncé fin janvier 2019 ;
- des décaissements pour investissements de -126 millions d'euros, correspondant en majeure partie aux investissements stratégiques réalisés dans l'usine de Halden ;
- des décaissements nets de -259 millions d'euros au titre de fusions et acquisitions, dont principalement -257 millions d'euros pour l'acquisition du groupe Centelsa ;
- des flux d'investissement de +64 millions d'euros, dont +60 millions d'euros liés la cession des actifs immobiliers à Hanovre ;
- une variation du besoin en fonds de roulement négative de -69 millions d'euros en raison de l'inversion de l'impact positif du recouvrement des créances clients dans le segment Production d'énergie et Transmission en 2021, des conséquences sur le fonds de roulement de la croissance organique positive, ainsi que de l'effet de la hausse des prix du cuivre durant la période ;
- des décaissements de -115 millions d'euros liés aux activités de financement, y compris -19 millions d'euros pour le paiement d'intérêts, -42 millions d'euros pour le rachat d'actions Nexans en vue de l'augmentation de capital liée au plan d'actionnariat salarié, et -54 millions d'euros pour le versement de dividendes ;
- un impact négatif de -7 millions d'euros correspondant aux dettes sur loyers futurs ;
- un impact positif de +1 million d'euros du fait des effets de change favorables au cours des six derniers mois.

## **FAITS MARQUANTS POSTERIEURS AU 30 JUIN**

Le **7 juillet** – EuroAsia Interconnector Limited, promoteur du projet européen d'interconnexion entre les réseaux électriques nationaux d'Israël, de Chypre et de la Grèce (Crète), ont annoncé la sélection de Nexans comme *preferred bidder* pour l'attribution de la fourniture et de la pose de câbles à courant continu haute tension (CCHT) de 500 kV imprégnés de masse, destinés à la liaison Chypre-Grèce (Crète) de 1 000 MW.

Le **7 juillet** – Nexans a remporté un contrat clé en main portant sur la fabrication et la pose de câbles sous-marins et terrestres en courant continu (CC), destinés au projet BorWin 6 de TenneT. BorWin6 est le dernier projet CCHT 320 kV de TenneT destiné à raccorder au réseau terrestre le gigawatt restant du cluster BorWin en mer du Nord allemande. Inscrit dans le plan Area development plan, le projet entrera en service en 2027.

Le **8 juillet** – Nexans a conclu un accord d'achat d'actions pour la vente de sa participation minoritaire (25 %) dans Impex, une coentreprise russe de distribution de câbles basse et moyenne tension. Impex a généré en 2021 un chiffre d'affaires consolidé d'environ 150 millions d'euros. La transaction devrait être réalisée en 2022.

### 3 Perspectives pour 2022

Le Groupe est confiant quant à sa capacité à maintenir et à améliorer encore la dynamique de sa performance. Nexans poursuivra sa stratégie axée sur la croissance en valeur plutôt qu'en volume pur, afin de continuer à tirer profit de sa plateforme de transformation unique, ainsi que de ses investissements sur les marchés en croissance de la Production d'énergie et Transmission. Nexans est encore au début de son évolution vers la premiumisation à travers le développement de systèmes et de solutions porteurs de valeur ajoutée pour ses utilisateurs finaux.

Compte tenu de la solide performance du premier semestre et de la contribution de Centelsa, Nexans relève ses objectifs pour 2022, hors acquisitions et cessions :

- o un EBITDA entre 560 et 590 millions d'euros (contre 500 à 540 millions d'euros précédemment) ;
- o une génération de trésorerie (*free cash-flow*) normalisée<sup>5</sup> entre 200 et 250 millions d'euros contre 150 à 200 millions d'euros précédemment.

### 4 Facteurs de risque

Une description détaillée des facteurs de risque relatifs à l'activité de Nexans figure dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 au chapitre 2.1 « Facteurs de risque » et à la Note 15 « Passifs éventuels, litiges » des comptes semestriels résumés au 30 juin 2021.

Nexans considère que les principaux risques identifiés dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 n'ont pas évolué de manière significative.

La matérialisation des risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Nexans peut être exposé à d'autres risques, non identifiés à la date du présent rapport ou qui n'apparaissent pas significatifs en l'état actuel. A cet égard, le Groupe suit de près l'évolution de certains projets de lois fédérales américaines qui, s'ils étaient approuvés dans leur forme actuelle, imposeraient certaines restrictions d'équipage pour les navires battant pavillon étranger, ce qui pourrait potentiellement retarder le développement de l'activité offshore de l'industrie éolienne aux Etats-Unis.

### 5 Transactions avec les parties liées

La Société considère que les principales transactions avec les parties liées n'ont pas subi d'évolution significative au cours du premier semestre 2022 par rapport à la situation décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 (Note 28 des comptes consolidés au 31 décembre 2021 et liste des conventions et engagements réglementés figurant au paragraphe 4.7 du Document d'Enregistrement Universel 2021).

<sup>5</sup> Génération de trésorerie (*free cash-flow*) hors investissements stratégiques, cession d'immobilisations corporelles, impact des abandons d'activités significatives et dans l'hypothèse d'un décaissement de l'impôt lié aux projets basé sur le taux de complétude.

## 6 ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS 2022

<b>6.1. COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>11</b>
6.1.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	11
6.1.2. ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	12
6.1.3. BILAN CONSOLIDE .....	13
6.1.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	14
6.1.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....	15
6.1.6. NOTES ANNEXES .....	16

## 6.1. Comptes consolidés

### 6.1.1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2022	1er semestre 2021
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET (a)</b>	3,4	<b>4 342</b>	<b>3 735</b>
Coût des ventes		(3 835)	(3 355)
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>507</b>	<b>380</b>
Charges administratives et commerciales		(245)	(197)
Frais de R&D		(42)	(38)
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE (b)</b>	3	<b>220</b>	<b>145</b>
Effet Stock Outil (c)		25	75
Autres produits et charges opérationnels (d)	5	38	(19)
Coûts de réorganisation	13	(19)	(33)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		(1)	(1)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>263</b>	<b>168</b>
Coût de l'endettement financier (net)		(17)	(16)
Autres produits et charges financiers (e)	7	3	(18)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>250</b>	<b>133</b>
Impôts sur les bénéfices	8	(51)	(52)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>199</b>	<b>81</b>
Résultat net des activités abandonnées		-	-
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		<b>199</b>	<b>81</b>
- dont part du Groupe		197	81
- dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		1	0
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)</b>	9		
- résultat de base par action		4,53	1,85
- résultat dilué par action		4,40	1,81

(a) Le chiffre d'affaires à prix métaux constants calculé avec des cours de référence est présenté dans l'information sectorielle en **Note 3** et est utilisé dans le rapport d'activité Partie 2.1.

Ce chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants est utilisé par le Groupe dans son suivi de la performance opérationnelle pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité (le coût des ventes étant retraité de la même manière).

(b) La marge opérationnelle est un des indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

(c) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré.

(d) Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés en **Notes 5 et 6**.

(e) Les autres produits et charges financiers intègrent l'ajustement de la position monétaire sur la Turquie en lien avec l'application de la norme IAS 29 « Hyperinflation » cf. **Note 1** et **Note 7**.

## 6.1.2. État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2022	1er semestre 2021
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		<b>199</b>	<b>81</b>
<b>Éléments recyclables</b>		<b>(42)</b>	<b>44</b>
- dont différences de conversion		62	37
- dont couverture des flux de trésorerie		(104)	8
<b>Impôts sur éléments recyclables</b>		<b>23</b>	<b>2</b>
<b>Éléments non recyclables</b>		<b>80</b>	<b>30</b>
- dont gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	12	71	33
- dont actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		9	(3)
- dont quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global		-	-
<b>Impôts sur éléments non-recyclables</b>		<b>(18)</b>	<b>(7)</b>
<b>TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>43</b>	<b>69</b>
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>242</b>	150
- dont part Groupe		241	149
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		1	1

### 6.1.3. Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2022	31 décembre 2021
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	10	329	240
Immobilisations incorporelles		106	110
Immobilisations corporelles		1 590	1 442
Participations dans les entreprises associées		26	31
Impôts différés actifs		124	112
Autres actifs non courants		148	118
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 324</b>	<b>2 053</b>
Stocks et en-cours		1 433	1 316
Actifs sur contrats		127	42
Clients et comptes rattachés		1 245	947
Instruments dérivés (courant)		78	66
Autres actifs courants		230	190
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	1 088	972
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		-	-
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>4 201</b>	<b>3 534</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>6 525</b>	<b>5 587</b>

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2022	31 décembre 2021
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital, primes, résultat et réserves		1 590	1 426
Autres composantes des capitaux propres		17	21
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>1 607</b>	<b>1 447</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle		16	17
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	11	<b>1 624</b>	<b>1 465</b>
Provisions pour retraite et engagements assimilés	12	249	301
Provisions (non courant)	13	76	76
Dettes financières (non courant)	14	946	736
Instruments dérivés (non courant)		17	5
Impôts différés passifs		111	117
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 400</b>	<b>1 235</b>
Provisions (courant)	13	91	92
Dettes financières (courant)	14	488	311
Passifs sur contrats		355	395
Instruments dérivés (courant)		137	47
Fournisseurs et comptes rattachés		1 935	1 622
Autres passifs courants		496	422
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		-	-
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>3 502</b>	<b>2 887</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 525</b>	<b>5 587</b>

## 6.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation (a)	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>1er janvier 2021</b>	<b>43 648 472</b>	<b>44</b>	<b>1 614</b>	<b>(3)</b>	<b>(397)</b>	<b>15</b>	<b>(56)</b>	<b>1 216</b>	<b>40</b>	<b>1 256</b>
Résultat net	-	-	-	-	81	-	-	81	-	81
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	23	9	36	68	1	69
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	-	-	-	-	<b>104</b>	<b>9</b>	<b>36</b>	<b>149</b>	<b>1</b>	<b>150</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(31)	-	-	(31)	(0)	(31)
Variations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres (a)	81 252	-	-	2	(3)	-	-	(1)	-	(1)
Plans d'actions réservés au personnel :										
- Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	3	-	-	3	-	3
- Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	2	-	-	2	-	2
<b>30 juin 2021</b>	<b>43 729 724</b>	<b>44</b>	<b>1 614</b>	<b>(1)</b>	<b>(322)</b>	<b>24</b>	<b>(20)</b>	<b>1 339</b>	<b>40</b>	<b>1 379</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>43 636 889</b>	<b>44</b>	<b>1 614</b>	<b>(10)</b>	<b>(226)</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>1 447</b>	<b>17</b>	<b>1 465</b>
Application IAS 29 hyperinflation (b)	-	-	-	-	-	-	6	6	-	6
<b>1er janvier 2022</b>	<b>43 636 889</b>	<b>44</b>	<b>1 614</b>	<b>(10)</b>	<b>(226)</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>1 453</b>	<b>17</b>	<b>1 470</b>
Résultat net	-	-	-	-	197	-	-	197	1	199
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	62	(81)	62	44	(0)	43
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	-	-	-	-	<b>260</b>	<b>(81)</b>	<b>62</b>	<b>241</b>	<b>1</b>	<b>242</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(52)	-	-	(52)	(2)	(54)
Variations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres (a)	(432 876)	-	-	(36)	(6)	-	-	(42)	-	(42)
Plans d'actions réservés au personnel :										
- Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	9	-	-	9	-	9
- Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	(1)	-	0	(1)	(0)	(1)
<b>30 juin 2022</b>	<b>43 204 013</b>	<b>44</b>	<b>1 614</b>	<b>(46)</b>	<b>(17)</b>	<b>(64)</b>	<b>77</b>	<b>1 607</b>	<b>16</b>	<b>1 624</b>

(a) Le nombre d'actions en circulation correspond aux actions émises diminuées des actions propres détenues ; les acquisitions et cessions d'actions propres ainsi que les actions en circulations sont détaillées en **Note 11**.

(b) Cette ligne intègre les effets de l'application de la norme IAS 29 hyperinflation détaillés en **Notes 1 et 7**.

## 6.1.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2022	1er semestre 2021
Résultat net		199	81
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)		101	92
Coût de l'endettement financier (brut)		18	17
Effet Stock Outil (a)		(25)	(75)
Charge/(produit) d'impôts exigibles et différés		51	52
Plus ou moins-value de cessions d'actifs		(54)	1
Variation nette des provisions et des passifs non courants		(19)	(19)
Les variations de juste valeur sur les dérivés à caractère opérationnel		(9)	7
Charges liées à des paiements en instruments de capitaux propres		9	3
Autres retraitements		3	7
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS (b)</b>		<b>274</b>	<b>166</b>
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement		(87)	54
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		18	9
Impôts versés		(35)	(27)
<b>VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS</b>		<b>(104)</b>	<b>37</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		<b>170</b>	<b>203</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		61	-
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(126)	(96)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		3	4
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(208)	(2)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		(0)	(1)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(270)</b>	<b>(96)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT</b>		<b>(100)</b>	<b>107</b>
Émissions (remboursements) d'emprunts	2,14	321	(311)
- dont la souscription d'emprunt par la Banque Européenne d'Investissement		200	-
- dont remboursement de l'obligation 2016 - 2021		-	(250)
- dont la souscription (remboursement) du prêt garanti par l'État		-	(280)
Augmentations (réductions) de capital en espèces (c)		(42)	(1)
Intérêts financiers versés		(15)	(22)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		(0)	-
Dividendes payés		(54)	(31)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>		<b>210</b>	<b>(364)</b>
Impact de l'hyperinflation (d)		3	-
Incidence des variations des taux de change		1	25
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>114</b>	<b>(233)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	14.A	<b>968</b>	<b>1 133</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	14.A	<b>1 082</b>	<b>900</b>
- dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		1 088	907
- dont Concours bancaires courants – Passif		(6)	(7)

(a) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie.

(b) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Cash-flow opérationnel » qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux réorganisations cf. **Note 13** et déduction des impôts versés.

(c) Cette ligne intègre également les encaissements et décaissements sur les achats/ventes d'actions propres.

(d) Cette ligne intègre les effets de l'application de la norme IAS 29 « Hyperinflation » cf **Note 1** et **Note 7**.

## 6.1.6. Notes annexes

<b>NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES.....</b>	<b>17</b>
<b>NOTE 2. PRINCIPAUX EVENEMENTS.....</b>	<b>19</b>
<b>NOTE 3. SEGMENTS OPERATIONNELS.....</b>	<b>21</b>
<b>NOTE 4. REVENU SUR CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS.....</b>	<b>23</b>
<b>NOTE 5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....</b>	<b>24</b>
<b>NOTE 6. DEPRECIATIONS D'ACTIFS NETS.....</b>	<b>24</b>
<b>NOTE 7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....</b>	<b>26</b>
<b>NOTE 8. IMPOTS SUR LES BENEFICES.....</b>	<b>27</b>
<b>NOTE 9. RESULTAT PAR ACTION.....</b>	<b>28</b>
<b>NOTE 10. GOODWILL.....</b>	<b>28</b>
<b>NOTE 11. CAPITAUX PROPRES.....</b>	<b>29</b>
<b>NOTE 12. RETRAITES, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES A LONG TERME.....</b>	<b>31</b>
<b>NOTE 13. PROVISIONS.....</b>	<b>32</b>
<b>NOTE 14. ENDETTEMENT NET.....</b>	<b>33</b>
<b>NOTE 15. PASSIFS EVENTUELS, LITIGES.....</b>	<b>35</b>
<b>NOTE 16. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....</b>	<b>38</b>

## NOTE 1. Principes comptables

### A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nexans (la Société) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège dans l'immeuble Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, France.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2022.

#### Conformité avec la norme IAS 34

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante :

[https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps\\_fr](https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr)

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers présentés.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### Normes et interprétations appliquées

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2022 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à l'exception des éléments ci-dessous ainsi que des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées en **Note 1.B**.

Au 30 juin 2022, le Groupe a appliqué les normes, amendements ou interprétations suivants publiés par l'IASB et adoptés par l'Union européenne sans que ces nouvelles applications aient de conséquences significatives dans les états financiers consolidés :

- Amendements à IAS 16 « Produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Amendements à IAS 37 « Contrats déficitaires - Coûts d'exécution des contrats » ;
- Amendements à IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel ».

Par ailleurs, un consensus a été atteint pour estimer que toutes les conditions pour considérer la Turquie comme une économie hyperinflationniste au sens des normes IFRS sont désormais remplies (la dernière condition requise concernait le niveau d'inflation cumulée sur 3 ans, l'inflation des prix de gros et des prix à la consommation ayant dépassé le seuil de 100 % au premier semestre 2022), et par conséquent, que la norme IAS 29 relative à l'information financière dans les économies hyperinflationnistes devenait applicable.

En conséquence, le Groupe applique la norme IAS 29 à la Turquie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette norme IAS 29 requiert de retraiter les éléments non-monnaies des actifs et passifs du pays en hyperinflation ainsi que son compte de résultat pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de sa monnaie fonctionnelle, entraînant un profit ou une perte sur la position monétaire nette qui est enregistrée en résultat net. De plus, les états financiers de ce pays sont convertis au taux de clôture de la période considérée.

Les conséquences de l'application de la norme IAS 29 pour la Turquie sont décrites dans la **Note 7** « Autres produits et charges financiers ».

## Nouvelles normes publiées et non encore applicables

L'IASB n'a pas publié de normes, amendements ou interprétations adoptés par l'Union européenne et non encore applicables.

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et potentiellement applicables au Groupe :

- Amendements à IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs dans les états financiers liés à l'application de ces éléments.

## Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations restent identiques à celles décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Au cours des six premiers mois de l'année 2022, la Direction a notamment réexaminé ses estimations concernant les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill (voir **Note 6** et **Note 10**) ;
- Reconnaissance et recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 8**) ;
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme ;

- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 12**) ;
- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 13** et **Note 15**) ;
- Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe Nexans, soient différents des valeurs actuellement estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

## B. PARTICULARITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES INTERMÉDIAIRES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe ont été établis sur la base des règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation décrites dans la **Note 1.A**, auxquelles il convient d'apporter les précisions suivantes :

- Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôts de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal. Ce taux moyen annuel intègre le cas échéant l'impact des opérations juridiques structurantes intervenant sur la période, comme les fusions par exemple.

- La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Les charges comptabilisées sur la période correspondent au prorata des charges estimées sur l'année. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans afin de tenir compte des évolutions significatives éventuelles du semestre ou d'événements non récurrents. La valeur de marché des actifs de couverture est revue à la date de clôture.

## NOTE 2. Principaux événements

### A. ACQUISITION DE CENTELSA

Nexans a conclu le 1<sup>er</sup> avril 2022 l'acquisition de 100% de Centelsa, fabricant de câbles haut de gamme en Amérique latine spécialisé dans les applications Bâtiment et Réseaux d'énergie, auprès de Xignux SA (dont le siège est au Mexique), après l'obtention des autorisations réglementaires.

Cette transaction permet au Groupe de franchir une nouvelle étape dans sa stratégie visant à devenir un *pure player* de l'électrification, en se concentrant sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la transmission, en passant par la distribution et l'usage d'énergies durables.

Centelsa a réalisé avec quatre sociétés un chiffre d'affaires de plus de 339 millions de dollars en 2021. Ses trois usines de production à Cali, en Colombie, ainsi que son centre de distribution en Equateur, viendront renforcer la présence de Nexans en Amérique latine. Le Groupe possède déjà quatre sites industriels dans la région (Colombie, Pérou, Chili et Brésil) et emploie 1 300 personnes. Le siège régional de Nexans en Colombie sera désormais situé à Cali.

Les détails et conditions de cette opération ainsi que le *goodwill* provisoire sont présentés en **Note 10** de l'annexe aux états financiers consolidés résumés du premier semestre 2022.

Les entités Centelsa sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022. Leurs activités ont contribué aux comptes consolidés du Groupe sur le premier semestre 2022 pour un chiffre d'affaires à prix métal courant de 77 millions d'euros et à une Marge Opérationnelle de 6 millions d'euros.

Sur une base six mois, considérant par exemple une acquisition de Centelsa au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la contribution au chiffre d'affaires courant et à la Marge Opérationnelle peut être estimée à respectivement 163 millions d'euros et 12 millions d'euros.

### B. EVOLUTION DE LA SITUATION EN UKRAINE

Pour rappel, Nexans est présent en Ukraine au travers de son entité Nexans Autoelectric avec trois sites industriels situés dans l'Ouest de l'Ukraine et dédiés à la fabrication de harnais pour l'industrie automobile.

La situation reste suivie de près par le Groupe avec un focus sur la protection des employés, la chaîne d'approvisionnement et la continuité des activités.

Le total de ses actifs situés en Ukraine représente moins de 1% du bilan consolidé du Groupe. Bien que les sites soient situés dans l'Ouest de l'Ukraine, le risque sur les actifs détenus et les incertitudes sur l'activité future ont conduit le Groupe à procéder à une revue de la valorisation de ses actifs ukrainiens et plus généralement de l'Unité Génératrice de Trésorerie des Harnais cf. **Note 6**.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires généré en 2021 par Nexans en Russie et dans la Communauté des États Indépendants s'élève à moins de 0,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Nexans. Le Groupe était par ailleurs exposé via sa participation minoritaire dans l'entité non consolidée Impex basée en Russie, qu'il a décidé de céder. Un accord de cession a ainsi été signé en juillet 2022 avec transfert de propriété fin juillet. Le Groupe a valorisé cet actif à une juste valeur de 10 millions d'euros, générant un produit de 9 millions d'euros dans les autres éléments du résultat global.

En outre, Nexans suit de près les impacts que cette crise pourrait avoir notamment sur les marchés que le Groupe adresse ainsi que sur sa chaîne logistique notamment en matière d'approvisionnement en matière première (aluminium et cuivre) et d'énergie.

Les implications du conflit sur les activités sont également détaillées dans le **chapitre 4 « Facteurs de risque »**.

### C. TIRAGE DU FINANCEMENT CONCLU AVEC LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Le 6 octobre 2021, la Banque européenne d'investissement (BEI) avait accordé à Nexans un financement d'un montant de 200 millions d'euros, destiné à favoriser sa participation active à la transition énergétique mondiale et son engagement de contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2030.

En avril 2022, le Groupe a procédé au tirage de ce financement pour un montant de 200 millions d'euros. Le remboursement se fera in fine en avril 2027 cf. **Note 14** pour les caractéristiques de cet emprunt.

### D. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIE INTERNATIONAL

Le Conseil d'administration du 8 novembre 2021, sur le fondement des autorisations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 12 mai 2021, a décidé du principe d'une opération d'actionnariat salarié, pour réalisation en 2022, au moyen d'une augmentation de capital par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles.

Il s'agit de la dixième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international.

Les salariés se sont vu offrir la possibilité de souscrire à une formule structurée dite « à effet de levier » similaire à la formule proposée lors des opérations 2010 à 2020 permettant aux salariés de souscrire, par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placements d'Entreprise (FCPE) ou en direct, à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Les actions ou parts de FCPE seront indisponibles pendant cinq ans, sauf cas limités de déblocage anticipé. Dans certains pays où l'offre de parts FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de *Stock Appreciation Rights*. Les salariés hors France ayant participé à l'offre ont bénéficié d'un abondement en actions de la part du Groupe.

La période de réservation s'est tenue entre les 9 et 24 mai 2022, assortie d'une période de rétractation du 23 juin au 28 juin 2022.

Le prix de souscription a été fixé le 22 juin 2022 à 62,25 euros en France et 71,14 euros hors France (soit respectivement des décotes de 30% et 20% par rapport à la moyenne des cours constatés durant les vingt jours de Bourse précédents cette date).

Le règlement-livraison des actions a lieu le 26 juillet 2022 cf. **Note 16**.

## NOTE 3. Segments opérationnels

Dans le cadre de « *Winds of Change* » correspondant à l'ambition 2022-2024 du Groupe de devenir un *pure player* couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électrification, la segmentation opérationnelle des activités du Groupe au sens de la norme IFRS 8 a été affinée sur le premier semestre 2022 en précisant les deux composantes du segment « Bâtiments & Territoires ». Cette précision est sans impact sur les compositions des autres segments.

Le format des informations sectorielles comparatives au 30 juin 2021 a été adapté afin de présenter ces informations selon cette précision.

Le Groupe retient les cinq segments suivants en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) :

- **« Bâtiment & Territoires »** : Ce segment fournit des systèmes de câblage fiables et des solutions énergétiques plus intelligentes pour aider les bâtiments et les territoires à être plus efficaces, plus vivables et plus durables. Il couvre les marchés suivants : bâtiment, villes / réseaux intelligents, e-mobilité, infrastructures locales, systèmes d'énergie décentralisés, électrification rurale. Il comprend deux composantes :
  - **« Distribution »** qui couvre les câbles destinés aux réseaux de distribution d'énergie gérés par les fournisseurs d'électricité au sein des « Territoires » ;
  - **« Usages »**, correspondant à l'ensemble des câbles d'équipement des différents « Bâtiment ».
- **« Production d'énergie & Transmission »**, anciennement « Haute Tension & Projets » : Ce segment accompagne les clients du début (conception, ingénierie, financement, gestion d'actifs) à la fin du cycle (gestion du système) pour les aider à trouver la solution de câblage la mieux adaptée à leurs enjeux d'efficacité et de fiabilité. Il comprend les marchés suivants : fermes éoliennes *offshore*, interconnexions sous-marines, haute tension terrestre, solutions intelligentes pour le secteur pétrolier et gazier (chauffage électrique direct, câbles de chauffage sous-marins).

- **« Télécommunications & Données »** : Ce segment aide les clients à déployer facilement des infrastructures en cuivre ou en fibre optique grâce à des solutions de câblage et de connectique. Il regroupe les activités suivantes : transmission des données (sous-marine, fibre, FTTx), réseaux de télécommunications, centres de données géants (*hyperscale*), solutions de câblage LAN.

- **« Industrie & Solutions »** : Ce segment accompagne les équipementiers et les chefs de projets d'infrastructure industrielle dans la personnalisation de leurs solutions de câblage et de connectique pour leur permettre de répondre à leurs enjeux d'électrification, de numérisation et d'automatisation. Il englobe les marchés suivants : transports (aéronautique, ferroviaire, construction navale, automobile), automatismes, énergies renouvelables (solaire, éolien), ressources (pétrole et gaz, mines) et autres (nucléaire, médical, manutention).

La rubrique **« Autres »** inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs.

Ainsi, parmi les éléments qui contribuent à la rubrique « **Autres** », il convient de mentionner les faits suivants :

- Au 30 juin 2022, le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment est constitué à hauteur de 97% par le chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (98% au 30 juin 2021).
- La marge opérationnelle de ce segment est négative de 24 millions d'euros au 30 juin 2022. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

L'EBITDA consolidé s'entend comme la marge opérationnelle retraitée des dotations aux amortissements sur immobilisations.

Les chiffres présentés pour les premiers semestres 2022 et 2021 comprennent des chiffres d'affaires à prix métaux constants calculés avec les cours de référence de 5 000 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonnes pour l'aluminium.

## A. INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

1er semestre 2022 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires		Production d'énergie & Transmission	Télécommunication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	Distribution	Usages					
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	668	1 292	452	183	847	901	4 342
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	547	924	434	176	762	557	3 401
EBITDA	49	104	78	22	65	(9)	308
Dotation aux amortissements	(11)	(11)	(29)	(3)	(19)	(15)	(88)
Marge opérationnelle	37	93	49	19	46	(24)	220
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	-	-	-	(0)	(12)	(0)	(13)

1er semestre 2021 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires		Production d'énergie & Transmission	Télécommunication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	Distribution	Usages					
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	508	1 050	348	163	739	927	3 735
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	448	829	346	160	697	631	3 112
Chiffre d'affaires net à prix métal constant et cours de change 2022	462	823	351	162	708	671	3 177
EBITDA	29	61	52	18	68	(4)	222
Dotation aux amortissements	(12)	(11)	(20)	(4)	(18)	(12)	(77)
Marge opérationnelle	17	50	31	14	50	(17)	145
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	-	(15)	-	-	-	0	(15)

Les segments présentés dans l'information sectorielle correspondent par ailleurs à des familles de produits similaires en termes de nature, de typologie de clients, de méthodes de distribution et de procédés de fabrication.

## B. INFORMATIONS POUR LES PAYS PRINCIPAUX

1er semestre 2022 (a) (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres (b)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	674	440	487	2 741	4 342
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	495	428	466	2 012	3 401

(a) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(b) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

1er semestre 2021 (a) (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres (b)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	619	408	358	2 351	3 735
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	503	402	349	1 858	3 112
Chiffre d'affaires net à prix métal constant et cours de change 2022	503	402	356	1 917	3 177

(a) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(b) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

## C. INFORMATIONS POUR LES CLIENTS PRINCIPAUX

Le Groupe n'avait pas de clients qui représentaient individuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires au premier semestre 2022 ou 2021.

## NOTE 4. Revenu sur contrats conclus avec les clients

La désagrégation du chiffre d'affaires net se décompose comme suit :

1er semestre 2022 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires		Production d'énergie & Transmission	Télécommunication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	Distribution	Usages					
Obligations de performance remplies à un moment précis	668	1 292	50	183	847	901	3 941
Obligations de performance remplies progressivement	-	-	401	-	-	-	401
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>668</b>	<b>1 292</b>	<b>452</b>	<b>183</b>	<b>847</b>	<b>901</b>	<b>4 342</b>

1er semestre 2021 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires		Production d'énergie & Transmission	Télécommunication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	Distribution	Usages					
Obligations de performance remplies à un moment précis	508	1 050	29	163	739	927	3 417
Obligations de performance remplies progressivement	-	-	319	-	-	-	319
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>508</b>	<b>1 050</b>	<b>348</b>	<b>163</b>	<b>739</b>	<b>927</b>	<b>3 735</b>

## NOTE 5. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2022	1er semestre 2021
Dépréciations d'actifs nets	6	(13)	(15)
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		4	(1)
Plus et moins-value de cessions d'actifs		54	(1)
Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition		(6)	(2)
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence	15	(1)	(0)
Autres dépenses opérationnelles non courantes		(0)	(0)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>		<b>38</b>	<b>(19)</b>

Sur le premier semestre 2022 :

- Les plus et moins-value de cession d'actifs comprennent la cession du site industriel d'Hanovre pour 61 millions d'euros, soit un produit de cession net de 55 millions d'euros ;
- Une dépréciation d'actifs nets de 12 millions d'euros a été comptabilisée sur les actifs corporels des activités du Groupe situées en Ukraine (voir **Note 6**).

Le premier semestre 2021 incluait une dépréciation d'actifs nets pour 15 millions d'euros comptabilisée sur les actifs corporels des activités du Groupe situées au Liban.

## NOTE 6. Dépréciations d'actifs nets

### A. PROCESSUS SUIVI ET RESULTATS DES TESTS

Le Groupe revoit la valorisation de ses *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par exercice, et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indice de perte de valeur.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2022, le Groupe a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation pour identifier les éventuels indices de perte de valeur apparus sur la période, tant sur les actifs individuels que sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Comme indiqué en **Note 2**, le Groupe est exposé au conflit sur le sol ukrainien de par son implantation dans l'ouest du pays via les trois sites de production pour l'activité des Harnais. Malgré un fonctionnement actuel presque normal des usines, la région a connu des bombardements. Par ailleurs, les incertitudes sur l'activité future en raison des évolutions potentielles du conflit a conduit les principaux clients à demander l'étude de solutions de repli industriel à mettre en œuvre en cas de dégradation supplémentaire des conditions d'activité. Dans ce contexte, le Groupe a revu la valorisation de l'UGT des Harnais tout en portant une attention particulière à celle des actifs détenus en Ukraine cf. **partie C** de cette note.

## B. PRINCIPALES HYPOTHESES

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des *business plans* dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentées ci-dessous :

	Taux d'actualisation (après impôts) des flux futurs		Taux de croissance à l'infini	
	30 juin 2022	31 décembre 2021	30 juin 2022	31 décembre 2021
Europe (Zone Euro)	6,5%	6,5%	1,4%	1,5%
Ukraine	26,0%	-	1,4%	-

- Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation sont basés sur des hypothèses approuvées par le management du Groupe, et portent sur une période de 5 ans.
- Le Groupe a revu les taux d'actualisation utilisés dans le cadre des tests de dépréciation. Par ailleurs, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt sur la fin du premier semestre 2022, une attention particulière a été portée à la sensibilité sur les tests effectués.
- Le Groupe a revu les taux de croissance à l'infini du 30 juin 2022, et les a mis à jour lorsque nécessaire par rapport au 31 décembre 2021.

## C. RESULTAT DES TESTS DE DEPRECIATION

Afin de réaliser la revue de la valorisation des actifs ukrainiens, le Groupe a choisi d'utiliser un taux d'actualisation de 26%, basé sur une prime de risque en ligne avec celle d'autres pays dans une situation fortement dégradée comme le Liban ou le Venezuela.

Les flux de trésorerie sont eux restés inchangés, compte-tenu des perturbations limitées à ce jour de l'activité.

Suite au test réalisé, des pertes de valeur pour 12 millions d'euros ont été comptabilisées sur les actifs corporels des activités du Groupe situées en Ukraine.

La revue de la valorisation au niveau de l'UGT n'a quant à elle pas conduit à comptabiliser de perte de valeur sur le premier semestre 2022.

Sur le premier semestre 2021, l'exercice avait conduit à comptabiliser des pertes de valeur pour 15 millions d'euros sur les actifs corporels des activités du Groupe situées au Liban.

## D. ANALYSES DE SENSIBILITE

Les valorisations des éléments testés sont basés sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Des analyses de sensibilité sont par ailleurs menées pour mesurer la variation du calcul aux changements de paramètres utilisés. La méthode utilisée consiste à faire varier de plus ou moins 50 points de base des paramètres comme suit :

- Une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses retenues,
- Une diminution de 50 points de base du taux de croissance à l'infini par rapport aux hypothèses retenues,
- Une diminution en temps normal de 50 points de base de l'hypothèse opérationnelle qu'est le taux d'EBITDA par rapport aux hypothèses retenues.

Au 30 juin 2022, une diminution complémentaire de 50 points de base du taux d'EBITDA aurait conduit à reconnaître une charge de dépréciation complémentaire proche de 2 million d'euros sur les actifs ukrainiens.

Par ailleurs, s'agissant de la valorisation des actifs en Ukraine, une sensibilité sur les flux a également été réalisée consistant à diminuer de 20% les flux à compter de la seconde année. Cela conduirait à reconnaître une charge de dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros.

Les autres analyses de sensibilité réalisées n'ont pas mis en évidence de charge de dépréciation complémentaire matérielle à comptabiliser.

## NOTE 7. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	1er semestre 2022	1er semestre 2021
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	4
Dépréciation d'investissements financiers et provisions	5	(14)
Pertes et gains de change (nets)	(3)	(5)
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux	(1)	(1)
Hyperinflation	3	-
Autres	(2)	(2)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>3</b>	<b>(18)</b>

Sur le premier semestre 2022, la dépréciation constatée sur les dépôts de trésorerie du Liban a été reprise partiellement pour 6 millions d'euros du fait de la réduction du solde de ces dépôts. Le solde de la dépréciation s'élève à 36 millions d'euros au 30 juin 2022, tandis que le solde net de ces dépôts pour 5 millions d'euros reste classé dans les autres créances nettes, hors de la trésorerie et équivalents de trésorerie cf. **Note 14**.

Sur le premier semestre 2021, le Groupe avait revu les perspectives futures de certains actifs non consolidés localisés en France et comptabilisé en conséquence une dépréciation de 8 millions d'euros.

Les dépréciations d'investissements financiers comprenaient par ailleurs une hausse de la dépréciation des dépôts de trésorerie du Liban pour 5 millions d'euros.

## Effets de l'application de la norme IAS 29 « Hyperinflation » en Turquie

Comme indiqué en **Note 1**, le Groupe applique la norme IAS 29 pour sa filiale turque et a utilisé les indices suivants afin de procéder à la réévaluation du compte de résultat, des flux de trésorerie et des actifs et passifs non monétaires au 30 juin 2022 :

- L'indice d'inflation des prix à la consommation « TUFÉ » publié par l'organisme Turkstat, et ce à compter de décembre 2004 (dernière application locale de la norme relative à l'hyperinflation). Ce dernier a progressé de 36 % sur la période en 2022 ;
- La parité EUR / TRY utilisée pour la conversion du compte de résultat s'élève à 17,32 au 30 juin 2022.

La première application de la norme IAS 29 en 2022 entraîne une appréciation de 6 millions d'euros des capitaux propres consolidés à l'ouverture et s'est également traduite dans le compte de résultat de la période par :

- Une baisse du chiffre d'affaires consolidé de la période de l'ordre de 3 millions d'euros ;
- Une baisse de la marge opérationnelle non significative ;
- Les autres produits et charges financiers intègre un produit de 3 millions d'euros reflétant la conséquence de l'hyperinflation sur la position monétaire nette cf. tableau en début de note.

## NOTE 8. Impôts sur les bénéfices

Les taux d'impôt effectifs sont les suivants pour les premiers semestres 2022 et 2021 :

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2022	1 <sup>er</sup> semestre 2021
Résultat avant impôts	250	133
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(1)	(1)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	<b>250</b>	<b>134</b>
(Impôts sur les bénéfices)	(51)	(52)
<b>TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (EN %)</b>	<b>20,43%</b>	<b>39,16%</b>

Le taux d'impôt effectif s'établit, au 30 juin 2022, à 20,43 % versus 39,16 % au 30 juin 2021. Le taux faible du premier semestre 2022 s'explique notamment par la contribution plus importante des entités ayant des déficits fiscaux mais ne reconnaissent pas un impact total au niveau des impôts (comme la France et l'Allemagne)

Le taux élevé du premier semestre 2021 s'expliquait notamment par la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les pertes réalisées par certaines entités, ainsi qu'à la diminution du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs en Europe.

## NOTE 9. Résultat par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	1 <sup>er</sup> semestre 2022	1 <sup>er</sup> semestre 2021
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (a)</b>	197	81
Nombre moyen d'actions en circulation	43 492 392	43 702 177
Nombre moyen d'instruments dilutifs (b)	1 337 268	1 083 262
Nombre moyen d'actions dilué	44 829 660	44 785 439
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION</b>		
- Résultat de base par action (c)	4,53	1,85
- Résultat dilué par action (c)	4,40	1,81

(a) En millions d'euros. Le résultat net part du Groupe correspond au résultat net part du Groupe ajusté.

(b) Les instruments dilutifs correspondent aux actions gratuites et de performance.

(c) En euros.

## NOTE 10. Goodwill

L'évolution des goodwill au cours du premier semestre 2022 (329 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 240 millions d'euros au 31 décembre 2021) est principalement liée à l'acquisition de Centelsa et dans une moindre mesure aux variations des taux de change sur la période dans la mesure où les principaux goodwill du Groupe sont en effet exprimés en devises étrangères puisque rattachés aux acquisitions australienne (Olex), sud-américaine (Madeco) et nord-américaine (AmerCable).

Tous les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites dans les notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2021. Aucune dépréciation n'a été constatée sur les goodwill au 30 juin 2022, comme au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2021.

### Goodwill provisoire associé à l'acquisition du groupe Centelsa

L'acquisition a été intégralement rémunérée en trésorerie pour un coût d'acquisition des titres de 121 millions d'euros accompagné du remboursement immédiat par le Groupe de l'intégralité de la dette financière envers l'actionnaire précédent de Centelsa à la date d'acquisition, soit 90 millions d'euros. La trésorerie acquise s'élevait à 7 millions d'euros.

Le prix payé n'inclut aucune clause d'« earn-out » mais était soumis à un ajustement de prix qui a donné lieu à un paiement complémentaire par le Groupe en juillet 2022 de 1 million d'euros (en dette au 30 juin 2022).

Le montant payé net de la trésorerie acquise augmenté du solde à payer au titre de l'ajustement de prix s'élève donc in fine à 212 millions d'euros au 30 juin 2022.

Le prix d'acquisition utilisé pour le calcul du goodwill comprend par ailleurs la juste valeur de l'entité Cobrecon, anciennement mise en équivalence, pour 13 millions d'euros. Cet élément est sans effet sur la trésorerie.

Le goodwill comptabilisé à titre provisoire et avant allocation aux actifs et passifs identifiables s'élève à 75 millions d'euros à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Le tableau ci-après présente les principaux éléments de détermination du goodwill provisoire :

<i>(en millions d'euros)</i>	Centelsa Acquisition 2022
Prix d'acquisition (a)	122
<b>Coût d'acquisition des titres (1)</b>	<b>122</b>
Remboursement concomitant de la dette financière envers le précédent actionnaire	90
<b>Remboursement de la dette financière (2)</b>	<b>90</b>
Juste valeur de Cobrecon	13
<b>Juste valeur des entités précédemment mises en équivalence (3)</b>	<b>13</b>
<b>Actif</b>	
Immobilisation (y compris financières)	84
Stocks	80
Créances	91
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7
Impôts différés actifs	0
Autres actifs	13
<b>Passif</b>	-
Provisions	0
Impôts différés passifs	14
Dettes financières (b)	51
Autres passifs	60
<b>Actif net part du Groupe acquis (4)</b>	<b>150</b>
<b>Goodwill (1)+(2)+(3)-(4)</b>	<b>75</b>

(a) L'intégralité du prix d'acquisition a été payée en trésorerie et équivalents de trésorerie.

(b) L'intégralité de la dette financière externe de Centelsa a été conservée et n'a pas été remboursée par le Groupe concomitamment à l'acquisition.

Compte tenu de l'appréciation du dollar américain contre l'Euro entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2022, le goodwill provisoire s'élève à 80 millions d'euros au 30 juin 2022.

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 3, l'allocation du coût d'acquisition aux justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels acquis sera conduite au cours du second semestre 2022.

Les coûts d'acquisition correspondants se sont élevés à 3 millions d'euros et ont été comptabilisés en compte de résultat en application de la norme IFRS 3. Conformément aux principes comptables du Groupe (se référer à la **Note 1.D** des comptes consolidés du 31 décembre 2021), ils sont présentés sur la ligne spécifique « Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition » au sein des « Autres produits et charges opérationnels » cf. **Note 5**.

## NOTE 11. Capitaux Propres

### A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Nexans S.A. est composé au 30 juin 2022, comme au 31 décembre 2021, de 43 755 627 actions entièrement libérées, de 1 euro de valeur nominale.

## B. DISTRIBUTION

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a autorisé le 11 mai 2022 la distribution d'un dividende de 1,20 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 337 074 actions ordinaires non auto-détenues constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 18 mai 2022, a entraîné un décaissement d'un montant de 52 millions d'euros.

L'Assemblée Générale mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 avait autorisé le 12 mai 2021 la distribution d'un dividende de 0,70 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 730 407 actions ordinaires non auto-détenues constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 21 mai 2021, avait entraîné un décaissement d'un montant de 31 millions d'euros.

## C. ACTIONS PROPRES

Les mouvements d'actions propres sur les premiers semestres 2021 et 2022 se détaillent comme suit :

	Notes	Nombre d'actions propres
<b>Au 31 décembre 2020</b>		<b>107 155</b>
Programme de rachat d'actions		-
Annulation d'actions propres		-
Attribution aux salariés	11.D	(96 440)
Contrat de liquidité (achats) / ventes		15 188
<b>Au 30 juin 2021</b>		<b>25 903</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>		<b>118 738</b>
Programme de rachat d'actions	11.E	500 000
Annulation d'actions propres		-
Attribution aux salariés	11.D	(73 230)
Contrat de liquidité (achats) / ventes		6 106
<b>Au 30 juin 2022</b>		<b>551 614</b>

## D. ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Au 30 juin 2022, il existe 1 420 630 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action, soit 3,25 % du capital (1 227 765 actions au 31 décembre 2021 donnant droit à 2,8 % du capital).

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres.

Pour le premier semestre 2022, une charge de 6 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (contre une charge de 3 millions d'euros sur le premier semestre 2021).

## E. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nexans a lancé sur 2022 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 actions nouvelles. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 26 juillet 2022 et a conduit à émettre 497 453 actions nouvelles pour un montant global de 34 millions d'euros cf. **Note 16**.

La charge relative à ce plan a été comptabilisée sur le premier semestre 2022 pour un montant de 3 millions d'euros abondement compris, et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

## NOTE 12. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans contributeurs afin de tenir compte des évolutions éventuelles du semestre ou d'évènements non récurrents significatifs. Au 30 juin 2022, les principaux engagements et actifs de couverture de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, du Canada et des Etats-Unis ont fait l'objet d'une réévaluation en fonction, principalement, des taux d'actualisation et de la valeur de marché des actifs.

### A. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux d'actualisation (équivalents moyens) se décomposent par pays de la manière suivante aux dates des dernières clôtures :

	Taux d'actualisation 30 juin 2022	Taux d'actualisation 31 décembre 2021	Taux d'actualisation 30 juin 2021
France	3,15%	0,90%	0,90%
Allemagne	3,15%	0,9%-1,00%	0,90%
Suisse	1,95%	0,25%	0,20%
Canada	4,95%	2,90%	2,90%
États-Unis	4,75%	2,85%	2,85%

### B. ÉVOLUTION DE LA PROVISION NETTE POUR RETRAITE ET ENGAGEMENTS

(en millions d'euros)	2022	2021
<b>PROVISION / (ACTIF NET) AU 1ER JANVIER</b>	<b>249</b>	<b>335</b>
- dont actif net d'engagement	(53)	(15)
- dont provision nette d'engagement	301	350
Charge / (produit) reconnu en résultat	8	7
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	(71)	(33)
Utilisation	(12)	(15)
Autres impacts (change, acquisitions / cessions...)	(3)	1
<b>PROVISION / (ACTIF NET) AU 30 JUIN</b>	<b>171</b>	<b>295</b>
- dont actif net d'engagement	(79)	(35)
- dont provision nette d'engagement	249	330

## NOTE 13. Provisions

### A. ANALYSE PAR NATURE

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour réorganisation	Autres provisions
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>168</b>	<b>45</b>	<b>44</b>	<b>79</b>
Dotations	21	17	4	0
Reprises (provisions utilisées)	(17)	(4)	(13)	(0)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(7)	(1)	(5)	(1)
Écarts de conversion et autres	1	0	1	1
<b>AU 30 JUIN 2022</b>	<b>166</b>	<b>57</b>	<b>30</b>	<b>79</b>

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 15**). Elles intègrent également le cas échéant les provisions sur les contrats de construction en cours.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentent 67 millions d'euros au 30 juin 2022, voir **Note 15**.

### B. ANALYSE DES COÛTS DE RÉORGANISATION

Les coûts de réorganisation s'élèvent à 19 millions d'euros sur le premier semestre 2022 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs (a)	Autres coûts monétaires	TOTAL
Dotations de la période nettes des reprises de provisions devenues sans objet	2	0	(3)	(1)
Autres coûts de l'exercice	8	-	12	20
<b>TOTAL COÛTS DE RÉORGANISATION</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>19</b>

(a) Présentées en moins des actifs correspondants dans le bilan consolidé.

Les coûts du premier semestre 2022 de l'exercice comprennent principalement :

- Des coûts liés au programme de transformation s'inscrivant dans la démarche annoncée par le Groupe le 9 novembre 2018 et le 17 février 2021 (10 millions d'euros en 2022 versus 8 millions d'euros sur 2021) ;
- Des coûts pour 3 millions d'euros liés à la simplification du modèle opérationnel et l'atteinte d'un positionnement de *pure-player* de l'électrification, comme annoncé par le Groupe en février 2021.

Les coûts du premier semestre 2022 comprennent par ailleurs 2 millions d'euros liés au projet de réorganisation des activités du Groupe en Europe annoncé début 2019.

Sur le premier semestre 2021, les coûts sur ce projet s'élevaient à 6 millions d'euros.

Les décaissements au titre des coûts de réorganisation s'élèvent à 33 millions d'euros sur le premier semestre 2022 (61 millions d'euros sur le premier semestre 2021), et comprennent notamment la consommation des provisions au bilan.

En 2022, comme au cours des années précédentes, les plans s'accompagnent, dans la mesure du possible, de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

## NOTE 14. Endettement net

Le 16 février 2022, Standard & Poor's a relevé sa note long terme du Groupe de BB à BB+ avec perspective stable. La notation n'a pas évolué au 30 juin 2022.

Au 31 décembre 2021, la dette long terme du Groupe était notée BB par Standard & Poor's avec une perspective positive.

### A. ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2022	31 décembre 2021
Emprunts obligataires (a) – Non courant	14.B	524	524
Autres emprunts non courants (a)	14.C	339	121
<b>TOTAL EMPRUNTS NON COURANTS (a)</b>		<b>864</b>	<b>645</b>
Emprunts obligataires (a) – Courant	14.B	-	-
Emprunts courants et intérêts courus non échus (b)	14.C	455	281
Concours bancaires		6	5
<b>TOTAL EMPRUNTS COURANTS (b)</b>		<b>461</b>	<b>285</b>
<b>TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE (b)</b>		<b>1 325</b>	<b>930</b>
Trésorerie		(1 017)	(917)
Équivalents de trésorerie		(71)	(56)
<b>TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE HORS DETTES SUR LOYERS FUTURS</b>		<b>237</b>	<b>(42)</b>
Dettes sur loyers futurs (c)		109	116
<b>TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE</b>		<b>346</b>	<b>74</b>

(a) Hors intérêts courus non échus court terme et dettes sur loyers futurs.

(b) Hors dettes sur loyers futurs.

(c) Les dettes sur loyers futurs comprennent 82 millions d'euros de dettes non courantes, le solde correspondant à des dettes courantes. La charge d'intérêts afférente s'élève à 2 millions d'euros sur le premier semestre 2022.

Au 30 juin 2022 comme au 31 décembre 2021, les conséquences de la situation au Liban ont été prises en compte par le Groupe, entraînant notamment le reclassement des dépôts bancaires dans les banques libanaises hors de la trésorerie et équivalents de trésorerie cf. **Note 7**. Ce solde s'élève à 5 millions d'euros au 30 juin 2022 (4 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Au 30 juin 2022, Nexans France SAS a cédé 45 millions d'euros de créances (contre 25 millions d'euros au 31 décembre 2021). L'analyse des caractéristiques de ces opérations ayant mis en évidence que les droits aux flux de trésorerie des créances et la quasi intégralité des risques et avantages liés aux créances étaient transférés au factor, les cessions ont été considérées comme déconsolidantes en IFRS.

## B. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 30 juin 2022	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal
Emprunt obligataire 2023	335	325	8 août 2023	3,75%
Emprunt obligataire 2024	201	200	5 avril 2024	2,75%
<b>TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES (a)</b>	<b>536</b>	<b>525</b>		

(a) Dont intérêts courus court terme pour 13 millions d'euros.

Le 8 août 2018, Nexans avait réalisé une émission obligataire d'un montant de 325 millions d'euros. Cette émission à taux fixe d'une durée de 5 ans (à échéance 8 août 2023) était assortie d'un coupon annuel de 3,75 %. Le prix d'émission était de 100 % de la valeur nominale de l'obligation.

Le 5 avril 2017, Nexans avait réalisé une émission obligataire de 200 millions d'euros à échéance 5 avril 2024, avec un coupon annuel de 2,75%. Le prix d'émission représentait 100 % de la valeur nominale de l'obligation.

## C. EMPRUNTS NON OBLIGATAIRES

Le 6 octobre 2021, la Banque européenne d'investissement (BEI) avait accordé à Nexans un financement d'un montant de 200 millions d'euros, destiné à favoriser sa participation active à la transition énergétique mondiale et son engagement de contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2030.

Le 5 avril 2022, Nexans a tiré la totalité de cette ligne de financement soit un montant de 200 millions d'euros. L'emprunt, remboursable in fine, a une maturité de cinq ans (à échéance 5 avril 2027) et est assorti d'un coupon annuel à taux fixe de 1,93%.

Les intérêts courus non échus s'élèvent à 1 million d'euros au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2022, les emprunts non obligataires comprennent par ailleurs la dette financière de 95 millions d'euros ayant servi à financer la construction du navire câblé Aurora.

Ce financement initialement en couronnes norvégiennes a été débloqué par tranches au fil de la construction du bateau. Depuis juin 2021, la devise de remboursement est l'euro et le taux d'intérêts, variable, est indexé sur l'Euribor 3 mois. L'emprunt sera remboursé linéairement sur les douze années suivant la livraison du bateau soit jusqu'en juin 2033.

Cette dette est comprise pour 86 millions d'euros sur la ligne « Autres emprunts non courants », le solde figurant en « Emprunts courants et intérêts courus non échus ».

Les covenants associés à ce financement sont décrits en **Note 14.D** ci-dessous.

## D. COVENANTS

La ligne de crédit syndiqué de 600 millions d'euros signée en décembre 2015 et amendée le 12 décembre 2018 a une échéance fixée au 12 décembre 2023.

Elle comprend au sein des 600 millions d'euros une ligne de tirage très court terme de 200 millions d'euros ayant notamment pour vocation à sécuriser un programme de titres négociables signé le 21 décembre 2018 pour un montant maximum de 400 millions d'euros, et porté à 600 millions d'euros le 15 novembre 2021. Au 30 juin 2022, ce programme de titres négociables est utilisé à hauteur de 346 millions d'euros.

Le crédit syndiqué amendé est assorti de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1.20 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé tel que défini en **Note 3**, et qui ne doit pas excéder 3.2.

Au 30 juin 2022 comme au 31 décembre 2021, ces ratios sont largement respectés.

En outre, l'emprunt relatif au financement du bateau Aurora comprend des ratios financiers qui comprennent les ratios financiers applicables au Groupe et définis dans le contrat syndiqué amendé (cf. ci-dessus), ainsi que des ratios applicables à la filiale du Groupe :

- Un ratio du niveau de capitaux propres par rapport au total actif ;
- Un ratio d'endettement net par rapport aux capitaux propres ; et
- Le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 30 juin 2022 comme au 31 décembre 2021, les ratios associés au prêt finançant la construction d'un bateau câblé sont largement respectés.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

## NOTE 15. Passifs éventuels, litiges

### A. ENQUÊTES DE CONCURRENCE

Fin janvier 2009, des enquêtes antitrust ont été lancées dans plusieurs pays contre divers fabricants de câbles, y compris des sociétés du Groupe, en lien avec des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains.

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne, qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une entente anticoncurrentielle dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende infligée à Nexans France SAS par la Commission européenne.

Début juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne.

Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne, lequel a rejeté l'appel le 12 juillet 2018. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne devant la Cour de Justice de l'Union européenne qui, à son tour, l'a rejeté le 16 juillet 2020.

En avril 2019, certaines entités du Groupe ont été notifiées de plaintes en dommages et intérêts introduites devant les tribunaux du Royaume-Uni, des Pays-Bas et d'Italie, contre Nexans et d'autres défendeurs.

Au Royaume-Uni, Prysmian est l'un des défendeurs au principal dans certaines actions en dommages et intérêts engagées par National Grid et Scottish Power en 2015. Des recours en contribution ont été introduits par Prysmian contre Nexans France SAS et la Société dans ces affaires. Prysmian et les autres défendeurs au principal ont conclu un accord avec National Grid et Scottish Power.

En avril 2017, Vattenfall a intenté contre Prysmian et NKT une action en dommages et intérêts pour infraction aux règles de concurrence devant la « High Court » à Londres. Le 12 juin 2020, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées d'un recours en contribution introduit par Prysmian. Les deux affaires ont été transférées de la « High Court » au Competition Appeal Tribunal. NKT a conclu un accord avec Vattenfall. L'action de Vattenfall contre Prysmian et le recours en contribution de Prysmian contre Nexans sont en cours.

En mai 2022, une demande de certification d'un recours collectif a été déposée devant le *Competition Appeal Tribunal* (CAT), sollicitant l'autorisation de poursuivre les groupes Nexans, Prysmian et NKT en dommages et intérêts au bénéfice de plaignants britanniques. L'action est basée sur la décision de la Commission Européenne de 2014 dans le secteur des câbles haute tension. Le CAT devra se prononcer sur l'opportunité de certifier ce recours, étape préliminaire indispensable à la continuation de l'action. Les plaignants ont obtenu le financement de la procédure auprès d'un bailleur de fonds professionnel, spécialisé dans le financement de litiges. Dans le cadre de son analyse, le CAT examinera ledit accord de financement afin de déterminer, inter alia, si le budget provisionné par les plaignants sera suffisant pour couvrir leurs coûts en cas de défaite.

La société italienne Terna S.p.A a déposé plainte pour réparation des dommages subis pour violation des règles de concurrence devant le Tribunal de Milan. Nexans Italia a soumis ses arguments en défense le 24 octobre 2019, opposant notamment l'irrecevabilité de la demande formée contre la mauvaise personne morale. Le juge a rejeté la demande de Terna le 3 février 2020, pour manque de clarté. Terna a depuis complété sa requête et la procédure est en cours. Le jugement n'est pas attendu avant fin 2022.

La plainte aux Pays-Bas a été déposée conjointement par l'Autorité de l'Électricité et de l'Eau du Bahreïn, le Gulf Cooperation Council Interconnection Authority, le Ministère koweïtien de l'électricité et de l'eau et Oman Electricity Transmission Company, à l'encontre de certaines sociétés du groupe Prysmian et de ses anciens actionnaires, ainsi que du Groupe Nexans et du Groupe ABB. Cette action a été introduite devant le tribunal d'Amsterdam. Le 18 décembre 2019, Nexans et les autres défendeurs ont déposé une requête contestant la compétence de la juridiction saisie. Le tribunal a rendu son jugement le 25 novembre 2020, se déclarant incompétent à l'égard des défendeurs non néerlandais, y compris les filiales non néerlandaises de la Société. Le tribunal a également condamné les demandeurs aux dépens de la procédure. Les plaignants ont fait appel et le recours sur le fond contre les défendeurs néerlandais est suspendu dans l'attente du jugement d'appel.

Les enquêtes menées dans le secteur des câbles haute tension par les autorités américaines, japonaises, néo-zélandaises et canadiennes ont été clôturées sans sanction. La procédure engagée par l'autorité de la concurrence australienne (« ACCC ») contre Nexans, a été annulée par les tribunaux australiens, les juges ayant refusé de sanctionner Nexans et sa filiale australienne dans le secteur des câbles haute tension dans une affaire impliquant la vente de câbles basse et moyenne tension.

L'enquête menée au Brésil par le « General Superintendence » de l'autorité de concurrence « CADE » dans le secteur des câbles électriques haute tension a été clôturée le 11 février 2019. Le 15 avril 2020, le tribunal administratif de CADE a condamné la Société, ainsi que d'autres fabricants de câbles. Nexans a payé l'amende d'environ un million d'euros (correspondant à la conversion du montant en BRL) et a fait appel de la décision.

L'enquête diligentée par l'autorité de la concurrence de Corée du sud (la « KFTC ») dans le secteur des câbles électriques haute tension n'a pas été officiellement clôturée mais Nexans comprend que la prescription devrait pouvoir être considérée comme acquise.

Par ailleurs, les filiales coréennes ont coopéré avec la KFTC dans le cadre d'enquêtes initiées entre 2013 et 2015 dans des secteurs autres que la haute tension. La KFTC a octroyé une immunité totale (et zéro amende) sur 15 de ces enquêtes. Pour 2 autres enquêtes, les filiales coréennes de Nexans se sont vu octroyer une réduction d'amende de 20 % et se sont acquittées d'une amende d'un total de 850 000 euros. Toutes ces enquêtes sont maintenant closes et les risques associés à la majorité des actions en indemnisation émanant de clients liés à ces enquêtes sont également clos.

Le 24 novembre 2017 en Espagne, Nexans Iberia et la Société (en sa qualité de société mère de Nexans Iberia) ont été notifiées d'une décision de l'autorité de la concurrence espagnole (« CNMC »), constatant que Nexans Iberia avait directement participé à des pratiques contraires au droit de la concurrence espagnol dans les secteurs des câbles basse et moyenne tension. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende imposée à Nexans Iberia par la CNMC. Début janvier 2018, Nexans Iberia a réglé l'amende de 1,3 million d'euros imposée par la CNMC. Nexans Iberia et la Société ont fait appel de la décision de la CNMC. Le jugement d'appel est attendu en 2022.

Le 27 juillet 2020, Nexans Iberia s'est vu signifier une plainte déposée par Iberdrola devant la Tribunal de Commerce de Barcelone, sur la base de la décision de la CNMC (décision qui a également sanctionné l'une des filiales d'Iberdrola). Iberdrola réclame au total 9,4 millions d'euros de dommages et intérêts à l'ensemble des défendeurs, y compris Prysmian et plusieurs producteurs de câbles espagnols. Nexans a soumis ses arguments en défense et l'affaire est en cours.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, quatre plaintes supplémentaires ont été signifiées à Nexans Iberia, sur la base de la décision de la CNMC dans le secteur de la faible et moyenne tension. Les ventes éventuelles de Nexans Iberia aux plaignants, ont été très réduites et Nexans oppose ses arguments en contentieux dans l'attente du jugement d'appel contre la décision de la CNMC.

Le 20 janvier et le 10 mai 2022, l'Autorité allemande de la concurrence («FCO») a conduit des opérations de visite et saisie inopinées dans trois des sites du Groupe en Allemagne. Ces inspections s'inscrivent dans le cadre d'une enquête sur la surcharge métaux appliqués par les fabricants de câbles en Allemagne (l'Autorité allemande a également conduit des visites et saisies inopinées chez d'autres acteurs du marché allemand). L'enquête est en cours.

Au 30 juin 2022, le Groupe dispose d'une provision pour risques de 67 millions d'euros destinée à couvrir l'ensemble des procédures mentionnées ci-dessus, ainsi que les conséquences directes et indirectes des décisions y relatives qui ont été ou seront rendues et en particulier les actions en dommages-intérêts initiées par les clients (existantes ou potentielles). Le montant de la provision est basé sur les estimations du management fondées sur les jurisprudences comparables et sur la base des informations disponibles à ce jour. Étant donné l'importante incertitude concernant l'ampleur des risques liés aux actions en indemnisation éventuelles et / ou aux amendes, la provision comptabilisée pourrait être substantiellement adaptée pour refléter les coûts finaux liés à ces risques.

Les dispositifs de prévention des risques et de conformité du Groupe ont été renforcés de manière régulière et significative au cours des dernières années. Cependant, le Groupe ne peut garantir que tous les risques et problèmes liés à des pratiques non conformes aux règles d'éthique et de conduite des affaires applicables seront entièrement maîtrisés ou éliminés.

Le programme de conformité inclut des mesures de détection susceptibles de générer des enquêtes internes, voire externes. En ligne avec ses communications antérieures, la Société rappelle qu'une issue défavorable dans le cadre de procédures et / ou enquêtes en droit de la concurrence, ainsi que les conséquences liées, sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

## **B. AUTRES LITIGES ET PROCÉDURES AYANT DONNÉ LIEU À CONSTITUTION DE PROVISIONS**

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constituées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes.

Les risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 30 juin 2022 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

## **C. PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX LITIGES, PROCÉDURES ET ENQUÊTES ADMINISTRATIVES**

Au 30 juin 2022, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

## NOTE 16. Événements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié décrite en **Note 2**, 497 753 actions nouvelles ont été créées, dont 490 473 actions souscrites par les salariés du Groupe par l'intermédiaire de FCPE ou par la Société Générale dans le cadre de la structuration de la formule alternative. Le solde, soit 7 280 actions, correspond aux actions gratuites émises au titre de l'abondement.

Le prix de souscription étant de 62,25 euros par action en France, et 71,14 euros hors France, le montant global d'augmentation des capitaux propres s'élève à 33,6 millions d'euros, prime incluse, pour une augmentation de capital de 0,5 million d'euros.

Afin de limiter l'effet dilutif, et conformément à la décision du Conseil d'administration du 26 juillet 2022, une réduction de capital a par ailleurs été réalisée par annulation de 500 000 actions auto-détenues, soit un montant de diminution du capital de 0,5 million d'euros.

Aucun événement important nécessitant d'être mentionné n'est survenu depuis le 30 juin 2022.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2022

(Période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022)

Aux Actionnaires,  
Nexans  
Immeuble Le Vinci - 4, allée de l'Arche, 92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Nexans, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## I - CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## II - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les commissaires aux comptes,  
Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 27 juillet 2022

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Edouard Demarcq

**Mazars**

Juliette Decoux-Guillemot

# Attestation de la personne physique responsable du Rapport Financier Semestriel 2022

Paris, le 27 juillet 2022

J'atteste à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Christopher Guérin  
Directeur Général

